



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt**
*Service Régional de l'Alimentation
Pôle Santé et Protection des Végétaux*

Compte rendu du CROPSAV des Pays de la Loire Commission spécialisée Végétale

ANSES - Angers, le 19 mars 2018

Présents :

Sylvestre BERTUCELLI, CVVL/ Confédération des vignerons du Val de Loire
Christine BLANCHET, DRAAF/SREAF Service régional de l'économie agricole et des filières
Christian BLET, Chambre d'agriculture , antenne 49
Nadège BROCHARD-MEMAIN, Chambre d'agriculture
Pascal BOUCAULT, Chambre d'agriculture
Christie BOURRIGAULT, OVS POLLENIZ/réseau FREDON-FDGDON
Olivier BRAULT , IFV,/ Institut français de la vigne et du vin
Guillaume CAREIL, Syndicat des pépinières viticoles du Val de Loire
Jacques CARROGET, CAB / Coordination agrobiologique
Antoine DAGUIN, OVS POLLENIZ/réseau FREDON-FDGDON
Nathalie DALLEMAGNE, CAB / Coordination agrobiologique
Anne-Marie DAVID, France AgriMer
Perrine DUBOIS , ATV49, Association technique viticole de Maine-et-Loire
Étienne GOULET, InterLoire
Hubert DEFFOIS, Fédérations départementale des Vins Anjou-Saumur
Virginie MERCERON, IFV,/ Institut français de la vigne et du vin
Xavier METAY, France Nature environnement PDL
Sandrine PAIREL, GDVS, Groupement de développement viticole de la Sarthe
Carmen SUTEAU, CDV 44, Chambre d'agriculture , antenne 44, Syndicat des vins.
Jean-Noël de CASANOVE, chef de SRAL
Elisabeth BOISSELEAU, chef du pôle Santé et Protection des Végétaux PSPV du SRAL
Sylvain OCTAU, responsable du domaine Santé des végétaux au PSPV
Michel PETILLAT, inspecteur phytosanitaire au PSPV
Caroline CALMES, inspectrice phytosanitaire au PSPV

Structures excusées :

Préfecture de la Sarthe
Conseil départemental de la Sarthe
Préfecture et DDT de Maine-et-Loire
Conseil Régional Pays de la Loire

Ordre du jour : Surveillance et lutte contre la Flavescence dorée de la vigne (FD)

- 1 Reportage/Témoignage d'un viticulteur gravement impacté par la Flavescence dorée (FREDON Bouches du Rhône)
- 2 Éléments épidémiologiques et actions réalisées en Pays de la Loire (Michel Pétillat)
- 3 Retour d'expérience concernant le bassin viticole Charentes-Cognac (préparé par Laetitia Sicaud) (Nadège BROCHARD)
4. Perspectives pour le vignoble des Pays de la Loire (Sylvain Octau)
5. Débats

voir les supports édités à l'adresse suivante :

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/CROPSAV-Pays-de-la-Loire>

Relevé des échanges

Nadège Brochard : On n'a jamais trouvé de cicadelles en Loire-Atlantique

Michel Petillat : Il serait utile de vérifier leur absence, car les données sont anciennes

Olivier Brault : Il faut sensibiliser les techniciens agricoles, tous ceux qui passent régulièrement dans les vignobles, puis à une plus grande échelle les viticulteurs.

Jacques Carroget : Il n'y a pas assez de surveillance en Pays de la Loire. Il y a un besoin d'informations.

Nadège Brochard : Les observateurs du réseau de Surveillance Biologique du Territoire sont formées à la reconnaissance des symptômes de FD

Pascal Boucault : Le réseau Surveillance Biologique du territoire s'appuie sur 22 partenaires.

Carmen Suteau : Il faut sensibiliser les professionnels.

Perrine Dubois : tous les ans, à l'ATV, on repasse en réunion des images sur les symptômes de FD

Hubert Deffois : Il faut impliquer les personnels de nos exploitations

Nathalie Dallemagne : Il faudrait plus d'outils pour la formation.

Nadège Brochard : Par le réseau Surveillance biologique du territoire, il y a communication sur le site internet d'une fiche prospective nominative, que peuvent utiliser les techniciens des chambres en cas de symptômes évoquant la FD . Quand il y a équivoque, un agent de la FDGDON est appelé pour faire un prélèvement en vue d'une analyse de laboratoire...

Dans le cadre de la Surveillance Biologique du Territoire, les vigneronns sont formés par des animateurs.

Il faudrait définir des niveaux de risque différents :

-Zone à risque élevé : zone frontalière des régions contaminées, parcelles de jeunes vignes

-Zone à risque : fortes présences de vigne ou de cicadelles

-Zone à plus faible risque.

Et déterminer la pression de surveillance en fonction de cette analyse.

Certaines régions réalisent des essais de surveillance à partir de drones et d'observation des cicadelles à partir de pièges connectés.

Perrine Dubois : Il faut sensibiliser les vignerons en début de campagne, C'est déjà fait depuis 4-5 ans, en allant sur le terrain et en montrant les symptômes de Bois Noir, qui sont très semblables à ceux de la FD.

Nadège Brochard : en Surveillance Biologique du Territoire, on relève le point d'observation, et non la surface observée.

Olivier Brault : Il faut former les viticulteurs à moyen terme, mais il faut d'abord sensibiliser tous les techniciens, prescripteurs, œnologues, des groupes techniques, des coopératives et des négoce.

Nathalie Dallemagne : Le diaporama présenté par la FREDON lors d'une formation spécifique en 2017 était très adapté et devrait être présenté aux vignerons.

Jacques Carroget : Il n'y a pas que le risque d'introduction de la FD par la cicadelle à partir des régions voisines ; il faut s'intéresser aussi aux achats de Plants. En Bourgogne, le cahier des charges d'appellation interdit la plantation de plants non traités à l'eau chaude.
De toutes manières, si le territoire est reconnu infecté, ce sera obligatoire.

Hubert Defoix : Il faut demander aux pépiniéristes de traiter tous les plants à l'eau chaude

Guillaume Careil : Le traitement à l'eau chaude (TEC) a des incidences en production très différentes s'il est pratiqué avant greffage ou sur plants. Sur plants, il y a des défauts ou des retards à la reprise non négligeables. Il y a moins de risque si les bois sont traités avant greffage si le matériel est assez long (pas trop découpé) et si le traitement n'est pas réalisé trop tôt avant le greffage (risque de moisissures).

Mais en Pays de la Loire il y a seulement 2 installations de TEC homologuées. Leur capacité est donc limitée.

Imposer le TEC sur tous les plants est donc une contrainte forte pour les pépiniéristes.

Anne Marie David : Il y a 32 installations à TEC homologuées en FRANCE. Et en général, les pépiniéristes doublent la quantité de plants à passer au TEC, en raison des risques de non reprises.

Jacques Carroget : Il faut également s'interroger sur les possibilités de transmission à partir des porte-greffes, porteurs sains

Guillaume Careil : S'agissant des porte-greffes, ils arrivent de plus en plus traités quand ils viennent du Sud.

Jacques Carroget : Il faudrait imposer des porte-greffes traités.

Guillaume Careil : Il ne faut pas minimiser les conséquences en termes de logistique lorsque les plants sont traités : il faut notamment disposer de chambres froides en volume suffisant.

Le TEC (45mn à 50°C) coûte 300€ les 5000 plants. Une installation coûte 40 à 50 000€ et n'est pas aisée à rentabiliser. Il y aurait nécessairement une incidence sur le coût du plant. Il faudrait compter 0,10€/plant avec l'amortissement de l'installation.

Christian Blet : Il faut donc informer les vignerons du surcoût d'un plant traité.

Guillaume Careil : Il faut aussi bien verrouiller l'arrivée de plants étrangers. Ceux qui proviennent

d'Italie sont-ils aussi surveillés qu'en France ?

Pascal Boucault : Sachez que les installations de TEC peuvent être prises en charge dans le cadre du PCAE.

Xavier Metay : S'agissant de la répartition de la cicadelle, sachez qu'il existe des réseaux d'observation de la biodiversité, dont les travaux sont retranscrits sur des cartographies. En recoupant différentes bases de données, on pourrait peut-être avoir une meilleure idée de la répartition des cicadelles dans la région.

Michel Petillat : En fait il y a de nombreuses cicadelles, et leur différenciation est nécessaire. Or ni les techniciens ni les vignerons ne savent différencier les cicadelles.

Actions de communications : Brainstorming :

Il faut former les prescripteurs et les techniciens, faire de la formation de formateurs.

Il serait bien de pouvoir disposer d'un support d'information

On dispose d'outils tels que les newsletters, le journal du Vigneron du Val de Loire, les sites internet des chambres et des fédérations

Antoine Daguin : il faut doubler la formation d'une plaquette documentaire.

Des communiqués ciblés pourraient être publiés dans la presse Courrier de l'Ouest, Ouest-France au moment opportun.

En fait, il faut construire un plan d'actions sur la surveillance de la FD, travailler sur l'aspect prévention et voir comment on arrive à le financer.

Il faudrait se baser sur des territoires, animés par des Gdons, Groupements de défenses contre les organismes nuisibles, affiliés à l'organisme à vocation sanitaire. En tant qu'OVS, je vous propose que POLLENIZ, en tant qu'organisme à vocation sanitaire, pilote la rédaction de ce PAR.

Olivier Brault :

Il ne sert à rien d'utiliser les médias Courrier de l'Ouest et Ouest-France, qui outre d'être très coûteux, risquent de générer du catastrophisme dans la population. Le journal du Vigneron du Val de Loire est suffisant car très largement lu par les professionnels.

Sylvain Octau : Considérant que la vigne couvre une surface d'environ 32000 ha en région Pays de la Loire, s'il faut prioriser, une surveillance spécifique pourrait être organisée sur un territoire frontière bordant les régions limitrophes non indemnes de FD : Centre Val de Loire et Nouvelle Aquitaine (Antoine Daguin fait part, à sa connaissance, d'une surface régionale de vignoble de 36000 ha, à vérifier auprès des Douanes). Ce territoire constitué des communes viticoles, voisines de communes des autres régions également viticoles, et situées à moins de 500m de la limite régionale, aurait une superficie maximale de 2300 ha. Sachant qu'une équipe de trois personnes réalise une dizaine d'hectares de surveillance par jour, il pourrait être calculé le nombre de journées nécessaires à caler dans le mois propice aux observations -fin août-début septembre.

Par ailleurs, il conviendrait de surveiller les jeunes vignes des moins de 3 (ou 5 ans) et de concentrer les inspections sur les secteurs où le vecteur est présent.

Carmen Sutareau :

Il faut un plan de communication et un plan d'action. Dans ce plan d'action, il faudra distinguer ce que l'on fait dans les situations à risques (zones limitrophes des régions contaminées, les jeunes plantations, et les cépages sensibles) et ce que l'on fait ailleurs.

Olivier Brault : Il faut que la Nouvelle Aquitaine prospecte également ses frontières et que le Centre Val de Loire ait la même politique que nous.

Sylvestre Bertucelli : Il faudrait pouvoir établir la même analyse de risque pour l'ensemble des territoires des vins de Nantes-Anjou et Touraine.

Carmen Suteau : Avant tout autres choses, il faut établir une analyse de risque, avec la définition des zones proches des zones contaminées, les parcelles de jeunes vignes, et les zones de présence de cicadelles. Il faut définir aussi les zones non prioritaires et savoir ce qu'on va y faire. Il faut mieux former les techniciens et les vignerons.

Il faut faire prendre conscience aux viticulteurs des dangers de la FD. Il faut donc s'interroger sur les moyens de sensibiliser les vignerons à une certaine vigilance. Je ne crois pas aux sites internet. Il existe aussi le papier, les mels... C'est le travail des techniciens.

Il y a donc urgence à écrire un « business-plan », en commençant par définir les priorités.

Hubert Defoix : Nous pourrions lancer un questionnaire par l'intermédiaire d'Interloire pour savoir si les vignerons sont intéressés par du piégeage. Cela permettrait de faire prendre conscience aux vignerons du risque potentiel en cas de présence du vecteur. Cela coûterait le prix des pièges, soit environ 2 € pour la planche jaune, et le coût de la cabane abritant le piège.

Pour cette action, il faudra évaluer le nombre d'hectares concernés.

Nathalie Dallemagne : Cette action a déjà été faite.

Nadège Brochard et Perrine Dubois : Ne risque-t-on pas d'entraîner des traitements abusifs contre le vecteur par cette campagne de piégeage ?

Etienne Goulet : C'est pour cela qu'il faut vraiment former les vignerons.

Hubert Defoix : Le piégeage a bien été adopté pour d'autres insectes sans que cela ne se traduise par une augmentation des traitements, au contraire. Ça permettrait d'avoir une cartographie de la répartition du vecteur.

Guillaume Careil relate la manière dont les 18 pépiniéristes du syndicat ont accentué la surveillance en secteur pépinières. Ils ont nommés trois personnes référentes dans leur syndicat qui répondent aux questions des autres pépiniéristes. La totalité des surfaces de vigne mère a ainsi pu être prospectée.

Olivier Brault : Toutes ces propositions devront être retravaillées et décrites dans un PAR. Pour aider Polleniz dans sa rédaction, il est nécessaire de disposer d'un groupe de travail avec Sylvestre Bertucelli, Nadège Brochard, une personne d'Interloire désignée par Etienne Goulet et un représentant du syndicat des pépiniéristes.

Guillaume Careil : Au niveau des pépiniéristes, il est envisagé d'obtenir une marque spéciale Made in France, attestant que tout le matériel végétal est issu de pépinières viticoles françaises.

Etienne Goulet : Il existe pas mal d'actions qui se mettent en place autour du dépérissement de la vigne, au niveau de la production des plants, de la multiplication avec une réflexion sur un schéma qui imposerait la production de base sous serre insectproof. Il y a en cours un plan national au niveau de la pré multiplication pour l'élaboration du matériel de base.

Jacques Carroget : Ce ne sera pas efficace avant 5 à 10 ans... ;

Etienne Goulet : Le plan sur le dépérissement prévoit des recherches sur les maladies du bois bien sur, mais aussi sur la FD, le court noué, etc.. ; On étudie le matériel végétal, sa qualité et les besoins

des vigneron. Ce plan implique les viticulteurs au cœur de la lutte. Toutes les initiatives locales seront remontées au niveau national.

Des questions se posent également au niveau de la gestion des friches : faut-il disposer d'un arrêté préfectoral exigeant la destruction des vignes abandonnées ? La question est posée également de la gestion des vignes sur les parterres publics (rond-points ect..)

CONCLUSIONS

En conclusion, il est proposé de construire un plan d'actions régional définissant :

1- un plan de communication :

*information/formation des vigneron

*formations de référents à la reconnaissance de la FD et de son vecteur

2- une analyse des risques identifiant les zones les plus à risque, dans lesquelles les actions de surveillance seront prioritaires, des zones moins sensibles

3- un plan de surveillance adapté aux zones de risques différents

4- un plan de lutte préventive définissant des mesures de prévention

Echéancier proposé par l'OVS Polleniz :

-Début Avril 2018 : proposition d'architecture du PAR (au contenu encore vierge)

-Fin Avril 2018 : liste des propositions et scénarios

-Fin juin : proposition de PAR.

De façon concomitante : construction des outils de communication.

Le SRAL fera part au ministère (DGAL – Paris) :

-du souhait exprimé lors de ce CROPSAV que des actions similaires de prospection soient mises en place chez les régions voisines contaminées pour prévenir l'introduction de la FD en Pays de la Loire.

-des discussions sur l'intérêt d'un traitement systématique à l'eau chaude (TEC), souhaité par certains professionnels notamment en agriculture biologique et en particulier pour les bois de vigne mère de porte-greffes, mais contesté par les pépiniéristes viticoles.